

274 - 79

Nombre de syndics en exercice	: 12
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	: 0
Abstention	: /

DOCUMENT AFFICHÉ

DU 09/02/24 AU 23/02/24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT

Séance du 23 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois janvier à 14 heures, le Syndicat du Canal de Ventavon St Tropez est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Christian GALLO.

**Etaient présents :** René ISNARD, Gérard BARDONNENCHE, Christian GARCIN, Remy LIEUTIER, Jean Noël NAL, Daniel ROBERT, Bernard NAL,

**Etaient représentés :** Christian TROJA (Pouvoir donné à Rémy LIEUTIER), Nicolas RICHIER (Pouvoir donné à Christian GALLO),

**Étaient absents :** Jacques MAUREL, Jérôme SAMUEL

**Secrétaire de séance :** Daniel ROBERT

**Objet :** Vente d'une parcelle au lieudit Fort-La-Saulce au pied de la chute et de la commune éponyme

---

Monsieur le Président rappelle aux syndics le projet de valoriser la chute de Fort-La-Saulce sur la commune du même nom.

Il indique, pour ce faire, qu'il serait avantageux de pouvoir disposer de la parcelle sur laquelle sera posée la conduite forcée, puis le local technique qui abritera les équipements de l'usine.

Le Président indique que, par suite de différentes négociations avec la propriétaire, il a été arrêté le montant de 30 000 € TTC.

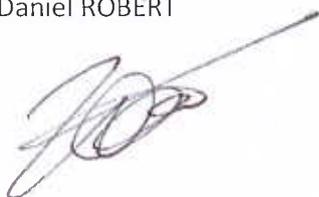
Où cet exposé et après en avoir délibéré, le syndicat à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable à l'acquisition de cette parcelle.

Donne tout pouvoir au Président pour signer les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré au Poët, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Daniel ROBERT



Certifiée et rendue exécutoire,  
Le Président,

Christian GALLO

